



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Télécopie : 04 67 89 35 88

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 8 AVRIL 2021 A 18H30

L'an deux mille vingt et un et le 8 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - M. AZEMA - S. MANRESA - S. PASTUREL - J-M. CARCELLER - J-F CHEVALIER - V. DOUVILLE DE FRANSSU - C. BITTER - N. SOUCAILLE - S. TOMCZAK - O. MAILLET - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. FAUQUIER - M. DEMBELE.

A 18 h 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 4 mars 2021, transmis par voie électronique au Conseil Municipal, amène une observation de la part de Mme Dembelé qui rappelle à l'assemblée que le PLUi n'a pas encore été voté (§ Urbanisme des questions diverses). Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance, Mme Simone PASTUREL.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Simone PASTUREL, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2020 de la Commune.
- 2/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2020 du service Eau et Assainissement.
- 3/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2020 de la Régie des Pompes Funèbres.
- 4/ Vote des taux d'imposition 2021 des taxes directes locales.
- 5/ Tarification de l'eau et de l'assainissement pour 2021.
- 6/ Convention de servitude avec Hérault Energies pour ouvrages de distribution d'électricité.
- 7/ Questions diverses.

1/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2020 de la Commune.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020 de la Commune dressé par le Receveur Municipal. Ce compte étant en adéquation avec le compte administratif de la Commune, il propose de l'approuver sans réserve.

Monsieur le Maire laisse la place à Madame Manresa, Adjoint aux Finances, qui présente à l'assemblée le compte administratif 2020 de la Commune :

COMMUNE DE CRUZY

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

<u>DEPENSES</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
CHARGES A CARACTERE GENERAL	199 705,83	
CHARGES DE PERSONNEL	364 787,31	
PART A CHARGES INTERCOMMUNALES	35 109,96	
SUBVENTIONS VERSEES	18 721,00	
SUBVENTION EXPLOITATION PF	1 000,00	
INDEMNITE ELUS	38 313,98	
INTERETS DES EMPRUNTS	15 248,05	
REVERSEMENT FISCALITE CNAUTE CNES	23 272,00	
AMORTISSEMENTS ETUDES PLU	17 587,98	
ACHAT PARCELLE AIRE DE LAVAGE		3 000,00
AMENAGT PLACE MARRONNIERS		6 938,08
RESEAU ELECTRIFICATION		3 033,65
AUTRES RESEAUX		15 505,44
VOIRIE		102 150,48
APPARTEMENT MAIRIE		8 977,82
BATIMENTS SCOLAIRES		17 727,06
BATIMENTS PUBLICS		66 725,18
IMMEUBLES DE RAPPORT		7 803,22
MATERIEL ET OUTILLAGE		9 376,56
MATERIEL BUREAU ET MOBILIER		4 610,00
AUTRE MATERIEL		3 358,19
CAPITAL DES EMPRUNTS		19 374,47
TRAVAUX REGIE		4 190,92
TOTAL DEPENSES	713 746,11	272 771,07
<u>RECETTES</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
PRODUITS DES SERVICES	42 271,24	
IMPOTS ET TAXES	333 652,00	
TAXE PYLÔNES	45 720,00	
TAXE ELECTRICITE	17 335,57	
DROITS DE MUTATION	57 148,31	
DOTATION DE SOLIDARITE COMM COMMUNES	15 589,00	
FPIC	28 798,00	
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	255 361,38	

REMBOURSEMENT SALAIRES	16 624,72	
REMB FRAIS PERSONNEL EAU	40 999,21	
REMB FRAIS PERSONNEL PF	1 175,55	
REMB DIVERS	4 320,00	
REVENUS DES IMMEUBLES	44 238,26	
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	1 731,37	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 203,11	
TRAVAUX EN REGIE	4 190,92	
AFFECTATION EN RESERVES		321 329,84
TVA		87 180,04
TAXES AMENAGEMENT		3 679,01
DEPOT GARANTIE LOCATION GARAGES		195,00
SUBV EGLISE (DRAC+CD34)		47 641,00
SUBV INONDATIONS 2018 (REGION + CD34)		55 096,77
SUBV LOG COMM (HE+CD34)		10 493,50
SUBV PLACE MARRONNIERS (REGION + DETR)		75 000,58
AMORTISSEMENTS PLU		17 587,98
TOTAL RECETTES	935 358,64	618 203,72

Excédent Fonctionnement 2020	221 612,53
Excédent Investissement 2020	345 432,65
Résultat clôture Fonctionnement 2019	235 313,47
Résultat clôture Investissement 2019	-321 329,84
Résultat clôture Fonct à reporter sur BP 2021	456 926,00
Résultat clôture Invest à reporter sur BP 2021	24 102,81

Mme Manresa demande au Conseil d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2020 de la commune ainsi que l'affectation de résultats qui en découle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les documents présentés ci-dessus.

2/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2020 du service Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020 du service Eau et Assainissement dressé par le Receveur Municipal. Ce compte étant en adéquation avec le compte administratif de la Commune, il propose de l'approuver sans réserve.

Monsieur le Maire laisse la place à Mme Manresa, Adjoint aux Finances, qui présente à l'assemblée le compte administratif 2020 du service Eau et Assainissement :

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2020		
DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
ELECTRICITE	16 436.81	
TELECOMMUNICATIONS	281.38	
FOURNITURES DIVERSES	1 951.60	
ENTRETIEN RESEAUX + STEP	3 924.15	
SURVEILLANCE STATION POMPAGE	9 539.70	
ANALYSES D'EAU	1 626.35	

TRAITEMENT BOUES	3 825.62	
REVERSEMENT REDEVANCE AGENCE EAU	28 452.00	
INTERET DES EMPRUNTS	4 268.85	
TITRES ANNULES	562.46	
ACHAT D'EAU	811.41	
AMORTISSEMENT DES BIENS	57 436.10	
CHARGES DIVERSES DE GESTION	1 591.51	
FRAIS BANCAIRES TIPI	90.05	
REMBOURSEMENT PERSONNEL A LA COMMUNE	40 999.21	
CAPITAL DES EMPRUNTS		6 372.20
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS		14 468.50
DUP CAPTAGES		105 966.41
CREATION BRANCHEMENTS EP		14 294.31
MAT SPEC EP		2 643.60
REHABILITATION RESEAU EU		30 734.78
TX AMELIORATION STEP		10 708.93
	171 797.20	185 188.73
RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
VENTE DE L'EAU	87 823.85	
REDEVANCES ASST COLL	69 248.25	
REDEV MODERNISATION RESEAU	6 319.72	
REDEV POLLUTION DOMESTIQUE	12 548.59	
PRIMES EPURATION	4 749.80	
TAXES RACCORDEMENT + COMPTEURS	1 920.00	
PFAC	6 199.15	
PRODUITS EXCEP GESTION COURANTE	250.90	
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	14 468.50	
AMORTISSEMENT BIENS		57 436.10
FCTVA		17 982.12
SUBV INONDATIONS 2018 (AE + DETR)		27 437.00
SUBV DUP CAPTAGES (CD34+DETR+AE)		65 392.86
	203 528.76	168 248.08

Excédent Fonctionnement 2020 : 31 731.56 €

Déficit Investissement 2020 : -16 940.65 €

Résultat clôture Fonct 2019 : 220 200.57 €

Résultat clôture Inv 2019 : 48 812.91 €

Résultat clôture Fonct à reporter sur BP 2021 : 251 932.13 €

Résultat clôture Inv à reporter sur BP 2021 : 31 872.26 €

Mme Manresa demande au Conseil d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2020 du service Eau et Assainissement ainsi que l'affectation de résultats qui en découle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les documents présentés ci-dessus.

3/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2020 de la Régie des Pompes Funèbres.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020 de la Régie des Pompes Funèbres dressé par le Receveur Municipal. Ce compte étant en adéquation avec le compte administratif de la Commune, il propose de l'approuver sans réserve.

Monsieur le Maire laisse la place à Mme Manresa, Adjoint aux Finances, qui présente à l'assemblée le compte administratif 2020 de la régie des Pompes Funèbres :

COMMUNE DE CRUZY

REGIE DES POMPES FUNEBRES

COMPTE ADMINISTRATIF 2020		
DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
AMORTISSEMENT DES BIENS	1 441.09	
ASSURANCE	1 083.15	
SOINS DE CONSERVATION	668.04	
CERCUEILS	2 782.68	
PETIT EQUIPEMENT	314.05	
CREUSEMENT DE FOSSE	100.00	
ENTRETIEN CORBILLARD	101.30	
REMB FRAIS DE PERSONNEL A LA COMMUNE	1 175.55	
SALAIRES PERSONNEL	1 484.06	
	9 149.92	0.00
RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
AMORTISSEMENT DES BIENS		1 441.09
OBSEQUES	9 672.50	
SUBVENTION COMMUNE	1 000.00	
	0.00	1294.00
	10 672.50	1 441.09

Résultat fonctionnement exercice 2020 : 1 522.58 €

Résultat Investissement exercice 2020 : 1 441.09 €

Résultat clôture Fonctionnement 2019 : -131.71

Résultat clôture Investissement 2019 :- 1 641.61

Affectation en réserves au 1068 : 200.52 € au minimum

Résultat clôture Fonct à reporter sur BP 2021 : 1 190.35 €

Résultat clôture Invest à reporter sur BP 2021 : - 200.52 €

Mme Manresa demande au Conseil d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2020 de la Régie des Pompes Funèbres ainsi que l'affectation de résultats qui en découle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les documents présentés ci-dessus.

4/ Vote des taux d'imposition 2021 des taxes directes locales.

Monsieur le Maire expose au conseil que, pour l'année 2021, la réforme de la fiscalité directe locale se traduit par des changements au niveau du vote des taux d'imposition :

- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les communes conservent toutefois le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants mais ne peuvent intervenir sur leur taux qui est égal au taux de 2019.

- affectation aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.
- La taxe foncière départementale sur les propriétés bâties ne correspondant pas exactement à la perte de taxe d'habitation, la loi des finances a prévu la mise en place d'un coefficient correcteur qui a pour but de neutraliser la sur-compensation ou la sous-compensation résultant du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

En conséquence, l'assemblée doit se prononcer sur le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi modifié et sur le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui n'a, pour sa part, subi aucune modification.

Le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties passe, compte-tenu du transfert de la part départementale, de 19,99 % à 41,44 %. Le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés non bâties voté en 2020 est de 58,88 %.

Monsieur le Maire explique qu'afin de montrer, notamment aux organismes financeurs, notre volonté d'investissement, il convient de majorer ces taux. Il présente au conseil un tableau de simulation avec différents taux d'imposition et le produit attendu correspondant et propose que soit appliquée aux taux actuels, une majoration de 1.5 % soit :

- Taxe foncière bâti : 42.06 %
- Taxe foncière non bâti : 59.76 %

Le Conseil Municipal valide cette proposition à la majorité (3 abstentions : Mme Dembelé, Mme Pasturel, M. Fauquier).

5/ Tarification de l'eau et de l'assainissement pour 2021.

Monsieur le Maire rappelle le tarif de l'eau appliqué en 2020, identique à celui de 2019.

Il expose que le tarif appliqué sur la commune est de loin inférieur au tarif appliqué sur les communes avoisinantes. De plus, la commune est, cette année, dans l'obligation d'engager des dépenses importantes aussi bien dans le domaine de l'eau que dans celui de l'assainissement notamment pour réaliser la réhabilitation des réservoirs de Font Cendrouze et l'interconnexion à la station d'épuration de Quarante.

Il propose, dans un premier temps, la suppression de la double tarification au-delà de 120 m³. Mme Dembelé précise que la mise en place de la double tarification répondait à une double volonté, écologique visant à une prise de conscience de la fragilité de la ressource en eau et incitative en faveur de l'économie d'eau.

Cette proposition relative à la suppression de la double tarification est soumise au vote de l'assemblée délibérante :

- CONTRE : 2 (Mme Dembelé, M. Fauquier)
- ABSTENTIONS : 5 (M. Carceller, Mme Pasturel, Mme Douville de Franssu, Mme Soucaille, M. Bitter)
- POUR : 8

La suppression de la double tarification est donc approuvée à la majorité.

La deuxième proposition de Monsieur le Maire concerne le tarif appliqué au m³ d'eau et à la redevance assainissement (basée sur la consommation d'eau) : 1.25 €/m³

Le Conseil Municipal valide cette proposition à la majorité (1 vote CONTRE : M. Bitter, 1 Abstention : Mme Dembelé).

6/ Convention de servitude avec Hérault Energies pour ouvrages de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du projet de renforcement du poste « Jean Jaurès » pour la desserte de la Place Roger Salengro, projet validé en 2019, Hérault Energies nous demande de signer une convention de servitude afin d'acter la remontée du réseau électrique le long de la façade de l'ancienne poste et le raccordement au réseau électrique existant, sur cette même façade. Monsieur le Maire demande donc au conseil l'autorisation de signer la convention de servitude correspondante à ces travaux.

Sa demande est acceptée à l'unanimité.

7/ Questions diverses.

- Demande de reconnaissance de l'état de calamité agricole : Mme Dembelé suggère à l'assemblée de demander la reconnaissance de l'état de calamité agricole eu égard au gel survenu la nuit du 7 au 8 avril 2021. Le conseil municipal valide sa proposition à l'unanimité. Une délibération va être transmise dès le lendemain à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault, en charge de l'instruction de ces dossiers.

- Equipement du secrétariat de mairie : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de sa volonté d'équiper le secrétariat de mairie d'un autocommutateur téléphonique avec renvoi d'appels, dans le but de répartir la charge des appels sur leurs destinataires directs. Des devis vont être demandés à cet effet.

- Raccordement à la station d'épuration de Quarante : Monsieur le Maire informe le conseil que les propriétaires concernés par le passage de la canalisation de transfert de Cruzy à la STEP de Quarante ont été contactés. La plupart ont répondu favorablement et doivent à présent confirmer leur accord par écrit.

- Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs : Une première réunion de mise en place de la commission s'est tenue en Mairie le 18 mars dernier. Suite à cette réunion, Monsieur le Maire a pris contact avec le centre des Impôts de Saint Pons afin de recueillir des informations. Une nouvelle réunion va être programmée sous peu.

- Vote du budget primitif 2021 : Monsieur le Maire informe le conseil que la date limite de vote du budget 2021 est fixée au 17 avril 2021. Il propose donc une nouvelle réunion du conseil municipal le 16 avril prochain. Dans l'attente des convocations, les conseillers municipaux prennent acte de cette date.

- Agrandissement de la cantine : Monsieur le Maire expose au conseil que le projet d'agrandissement de la cantine a été soumis à un architecte pour étude. Il devient urgent de se consacrer à ce dossier compte-tenu de l'ouverture, à la rentrée prochaine, d'une quatrième classe et de la construction du futur lotissement.

- Installation des nichoirs : Mme Douville de Franssu fait part au conseil du choix de positionnement des nichoirs :
 - 2 nichoirs ont été placés Place des Marronniers, à proximité de l'école
 - 1 au restaurant « le Terminus »
 - 1 au restaurant « La Croisade », à proximité du Canal du Midi
 - 1 à proximité de la mairie

- Prévention incendie : Au vu du nombre de départs de feu survenus lors de ces derniers mois, M. Carceller propose de communiquer sur la prévention incendie. Une démarche de sensibilisation va également être conduite par le policier municipal.

- Aménagement d'une aire de détente : M. Carceller propose l'installation d'une table et de deux bancs en pierre sous les platanes, au niveau des « passes » ainsi que l'achat d'une corbeille béton pour ce même lieu et de plusieurs corbeilles de propreté pour la place de la république, la place des Marronniers et le Portanel.

A 21 heures, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

